



Heritage d'un oncle et son neuve qui veu donne sa pare a sa mere

Par **Mahroug bouabdella**, le **28/12/2017** à **10:45**

salem Maitre mon beau frere decede en Algerie comme il na pas d.enfant cest mes enfant qui herite de l.argent de la vente de la maison nous on habite en france un de mes enfant veux me donner sa part qu.est qu.il doit faire estce il le fait au consulat

Par **Visiteur**, le **28/12/2017** à **13:33**

Bjr,

Une fois qu'il aura reçu cette somme, il vous en fera donation soit devant notaire, soit sous forme de don manuel, en remplissant le formulaire adéquat.(exonération jusqu'à 100.000 euros).

<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2735/declaration-de-dons-manuels-et-de-sommes-dargent>

Par **youris**, le **28/12/2017** à **15:45**

bonjour,

je pense que le problème se situe au niveau du transfert de cette (forte)somme en dinars algériens vers la france avec la conversion des dinars en euros sachant qu'à ma connaissance la monnaie algérienne n'est pas convertible.

je suppose qu'il existe une procédure fixée par les autorités monétaires algériennes.

salutations